



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

LA VERSION LUE FAIT FOI

RECONNAÎTRE LA SOUVERAINETÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES

DISCOURS DU CHEF GHISLAIN PICARD

DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE SUR :

« LA COGESTION DES TERRITOIRES ET DES RESSOURCES NATURELLES »

UN ÉVÉNEMENT PARALLÈLE DE

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

SIXIÈME SESSION

INSTANCE PERMANENTE DE L'ONU SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

SIÈGE DES NATIONS UNIES
NEW YORK

23 MAI 2007

DISCOURS DU CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD – ÉVÉNEMENT DE L'APNQL SUR LA COGESTION DU TERRITOIRE - SIXIÈME SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (MAI 2007)

~~Reconnaître la souveraineté des peuples autochtones~~

Chefs et représentants des peuples autochtones du monde,
Chers amis,

C'est avec un grand honneur que je prends la parole ce matin, dans le cadre de ce premier « événement parallèle » organisé par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador à l'ONU. Notre présence ici cette semaine - Chef Raphaël Picard, Chef Jean-Charles Pietacho, et moi-même - représente aussi une première historique et témoigne de la volonté nouvelle des Chefs des Premières Nations du Québec de jouer un rôle de plus en plus actif sur la scène internationale. Vous le verrez au cours de la prochaine heure et demie, la situation au Canada, plus particulièrement au Québec, n'est peut-être pas aussi intéressante que vous pourriez le croire. Notre bataille pour la reconnaissance de nos droits est loin d'être finie. Plus de 25 ans après l'adoption dans la Constitution canadienne de la reconnaissance des droits des peuples autochtones, il y a lieu de regarder les choses en face et de reconnaître que l'évolution de nos droits n'est pas celle que l'on s'attendait.

Malgré certains progrès, nous constatons toujours que nos droits, bien que reconnus en théorie et dans les beaux discours des politiciens, ne bénéficient d'aucune réelle reconnaissance. Or, le temps avance et les besoins se font de plus en plus grands dans nos communautés qui affichent un taux de natalité très important. Pour l'avenir de nos peuples, l'avenir de nos sociétés, je dirais qu'il y a urgence d'agir. Certains diront qu'une sorte de révolution est nécessaire pour nos communautés. Chose certaine, ***le statut quo n'est plus acceptable***. Cet événement de ce matin vous permettra d'entrevoir les défis de la cogestion, passage obligé selon nous, pour faire en sorte que les conditions socioéconomiques des peuples autochtones changent radicalement.

Le concept de cogestion ne date pas d'hier et a toujours constitué l'une des clés de l'avenir des peuples autochtones. En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones, dans un rapport de 4000 pages et de 58 millions de dollars, constatait toute l'ampleur des problèmes à résoudre et des défis à surmonter. Elle énumérait aussi un bon nombre de solutions. Parmi celles-ci, la cogestion.

Et, à cette époque, on parlait déjà d'une urgence d'agir. Je vous rappelle qu'en 1999, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, au terme d'une enquête sur les peuples autochtones vivant au Canada, affirmait, et je cite : « *la situation des Autochtones reste le problème le plus pressant auquel sont confrontés les Canadiens* ». Ça fait 8 ans...

Depuis ce temps, on a peu avancé...alors que les conditions socioéconomiques des Premières Nations ont continué de se détériorer. Je pense, entre autre, au taux de diabète qui est passé de 10 à 15% au cours des cinq dernières années. Je pense aussi, au taux d'emploi qui est 30% inférieur à celui de la moyenne québécoise. Ajouter à cela, un taux d'augmentation démographique d'environ 2,5%, vous pouvez aisément imaginer l'ampleur de la pression qui s'accroît dans nos communautés.

Notre défi est donc de taille, j'en conviens. Et, face à ce défi, nous avons une obligation de résultat. Nous n'avons pas le droit d'échouer et de décevoir une jeunesse montante qui, dans bien des cas, n'a même plus les moyens de vivre d'espoir.

Les peuples autochtones du Québec n'ont jamais renié leur statut de nations, n'ont jamais cédés leurs droits, et n'ont conclu aucun accord ou traité de cession, à l'exception des nations Crie et Naskapie. Nous n'avons jamais renoncé à notre souveraineté, qui a été maintes fois reconnues par nombreux juristes, historiens, anthropologues et autres chercheurs intéressés par cette question. Même la Cour suprême du Canada l'a reconnu. Dans un récent jugement, elle disait :

« Tant qu'un traité n'a pas été conclu, l'honneur de la Couronne exige la tenue de négociations menant à un règlement équitable des revendications autochtones. Les traités permettent de concilier la souveraineté autochtone préexistante et la souveraineté proclamée de la Couronne, et ils servent à définir les droits ancestraux garantis par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'article 35 promet la reconnaissance de droits, et il faut toujours présumer que la Couronne entend respecter ses promesses. Un processus de négociation honnête permet de concrétiser cette promesse et de concilier les revendications de souveraineté respectives. »

Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si les peuples autochtones vivant au Québec possèdent la souveraineté, mais plutôt comment faire pour concilier la souveraineté des nations autochtones à la souveraineté de l'État canadien. La Cour suprême préconise la conclusion de traités. Il s'agit certes d'une voie salubre mais ce n'est pas la seule. Et les gouvernements ne peuvent pas se replier derrière le prétexte d'absence de traités pour ne pas reconnaître les droits des peuples autochtones, notamment nos droits territoriaux, que l'on appelle titre aborigène, que l'on peut aussi appeler souveraineté.

Plusieurs d'entre-vous êtes familiers avec le concept d'autonomie gouvernementale ou du droit à l'autodétermination. Par contre, vous entendez très peu parler de souveraineté autochtone, concept qui n'a rien de réel pour bien des gens. Il faut dire que les Autochtones parlent eux-mêmes que très peu de souveraineté. Par ailleurs, il existe beaucoup d'incompréhension à l'égard de la place et du rôle des Premières nations dans l'histoire du Québec et du Canada. Avant l'arrivée des Colons français et anglais, les Premières nations occupaient ce territoire et vivaient en sociétés organisées. On y retrouvait des systèmes de gouvernances, des relations diplomatiques, des guerres, du commerce... Bref, nous étions souverains sur nos terres... ajoutons que nous n'avons jamais renoncé (du moins pour l'essentiel) à cette souveraineté, qui continue d'exister et qui a été incorporée au droit canadien actuel.

La souveraineté des Premières Nations n'est plus seulement une vision ou une revendication, c'est maintenant une réalité incontournable. Le Québec et le Canada sont ainsi devant un défi majeur, celui d'adapter les pratiques et visions traditionnelles en fonction de cette réalité trop longtemps occultée. La cogestion est un bel exemple des nouvelles pratiques qui nous interpellent. C'est le meilleur chemin vers une économie dynamique et un développement durable authentique. C'est aussi le meilleur avenir pour nos petits-enfants.

...(partie à développer)

Les travaux de cette sixième session de l'Instance permanente sont très importants pour nos populations, dans nos communautés, qui regardent de loin et qui s'interrogent sur l'utilité de cette Instance et des différentes organisations internationales. Nous avons le devoir de faire en sorte que nos travaux soient fructueux et provoquent des changements réels, au Canada, comme partout dans le Monde. Je m'engage personnellement à œuvrer en ce sens.

Que le Créateur inspire nos travaux pour qu'ils produisent pour nous tous les fruits qui nourrissent les espoirs de nos peuples.

Bon Forum.